



Département du NORD
Arrondissement de DOUAI

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la
commune d'Anhiers

N°2026-23

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 09 AVR. 2026 S²LO
ID : 059-215900077-20260408-2026DEL023-DE

Séance du conseil municipal du 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, convoqué le quatre avril deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame MORTELETTE Nadine, Maire, qui certifie que la convocation du Conseil Municipal et son compte-rendu ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Nadine MORTELETTE, Jean-Pierre ZYMEKA, Céline LONGUEPEZ, Pascal FICHELE, Séverine ANNERON, Jean-Paul MORTELETTE, Alexandre WEISS, Marie FAYE, Ivana MICULIAN, Jean-Pierre GUITTARD, Josette DEPOORTER, Emilie CANTINEAU.

Excusés : Christophe FICHELE a donné procuration à Pascal FICHELE
Jacques ELIAS a donné procuration à Nadine MORTELETTE

Absents : Pauline ROGIERS

Madame Marie FAYE a été élue secrétaire de séance.

N°23 – Budget Primitif 2026

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire sur la proposition de budget primitif 2026, et étudié la note de présentation annexée à la présente délibération,
Le Conseil Municipal, sans avoir formulé de remarque et considérant que le document présenté est conforme aux aspirations municipales,

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

Adopte le budget primitif pour 2026,

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,

Marie FAYE

Le Maire,



Nadine MORTELETTE

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification devant le Tribunal administratif de LILLE.

Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant la Commune dans ce même délai. Le dépôt de ce recours gracieux fait lui-même courir un nouveau délai de deux mois durant lequel la Commune peut soit répondre explicitement, soit répondre implicitement de manière défavorable par son silence.

Une décision implicite ou explicite de rejet dudit recours gracieux peut elle-même donner lieu à un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de son intervention, de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de LILLE.



Maire d'ANHIERS
Département du NORD
Arrondissement de DOUAI

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 09 AVR. 2026

ID : 059-215900077-20260408-2026DELO23-DE



Budget Primitif 2026

Note de présentation brève et synthétique

*L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
La présente note répond à cette obligation, elle est disponible sur le site internet de la commune.*

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires suivants : annualité, universalité, unité, équilibre, antériorité et sincérité.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Il est transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur (Madame le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il est précisé que le budget 2026 reprend les résultats comptables, excédent de Fonctionnement et d'Investissement du Compte Administratif 2025.

Ce budget a été établi avec la volonté de mobiliser tous les outils à sa disposition pour établir un budget responsable et volontariste :

- Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement afin de dégager des marges financières en faveur des grands projets du mandat.
- Poursuivre le programme d'investissement pour entretenir et embellir la ville.
- Conserver des perspectives de dette soutenable à long terme par un recours, modéré et calculé au plus juste, à l'endettement.
- Maintenir une politique de stabilité fiscale (taux d'imposition locaux inchangés) et d'optimisation des recettes en mobilisant des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité.

I / LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 122 935,13,00 €.

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1. Les dépenses de fonctionnement :

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la Commune, notamment :

- Les charges à caractères général (Contrats, fluides, télécommunications, fournitures ...) pour 323 200,00 €,
- Les subventions versées aux associations pour 11 000,00 €,
- Les intérêts des emprunts pour 28 508,78 €. Il est à noter qu'une prévision de 8 398,09 € a été inscrite pour le remboursement anticipé d'un emprunt.
- Le virement à la section d'investissement pour 244 411,35 €...

Pour l'exercice 2026, il est inscrit pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant total de 878 523,78 €, elles étaient de 802 912,00 € en 2025.

Chapitre 011	Charges à caractère général	323 200,00
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	389 100,11
Chapitre 014	Dégrèvement taxes	2 000,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	135 715,00
Chapitre 66	Charges financières	28 508,78
<i>Total dépenses réelles de fonctionnement</i>		<i>878 523,78</i>
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	244 411,35
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 122 935,13

2. Les recettes de fonctionnement :

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la ville. Au niveau des recettes, on retrouve principalement : Les recettes liées à la fiscalité, les dotations, les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2026, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de 752 998,69 € elles étaient de 765 308,09 € en 2025 et 719 008,39 € en 2024.

Ainsi, pour 2025, il est notamment inscrit :

- La participation des familles au titre de la restauration scolaire et garderie pour 24 500,00 €,
- Les impôts directs locaux pour 283 000,00 €,
- La Dotation Globale de Fonctionnement pour 172 838,00 €, ...

En ce qui concerne la fiscalité de la commune, il a été décidé maintenir les taux des impôts locaux comme chaque année depuis 2002.

Chapitre 70	Produits des services, du domaine	26 500,00
Chapitre 73	Impôts et taxes	497 608,00
Chapitre 731	Fiscalité locale	314 000,09
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	206 282,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courantes	21 208,69
Chapitre 013	Atténuations de charges	1 400,00
<i>Total recettes réelles de fonctionnement</i>		<i>752 998,69</i>
Chapitre 002	Excédent de fonctionnement reporté	369 936,44
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 122 935,13



II / LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **717 108,31 €** (compris les restes à réaliser 2025).

Elle comprend :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.
- deux types de recettes coexistent :
 - les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), les cessions de patrimoine ...
 - et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (provenant de l'Etat, de la Région, du Département...).

1. En dépenses :

Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Pour l'exercice 2026, les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à 670 254,31 € (hors reste à réaliser d'un montant de 46 854,00 €), elles étaient de 435 913,00 € en 2025.

Ainsi, pour 2025, il est notamment inscrit en crédits nouveaux :

- L'échéance des emprunts en cours de 161 629,31 € (incluant le remboursement d'un emprunt pour 140 000,00 €),
- Le règlement de l'expropriation pour 125 625,00 €
- Les nouveaux projets d'investissements portant essentiellement sur les domaines suivants :
 - Économie d'énergie
 - Le remplacement de l'éclairage du stade pour 41 500,00 €.
 - Sécurité
 - Le portail du parking de la mairie pour 4 000,00€,
 - Un plateau surélevé croisement rue des Anglais/rue Péri pour 36 000,00€,
 - L'achat du 457 rue Péri pour la création d'un parking pour 60 000 €.
 - Enfance
 - L'achat d'un serveur et d'ordinateurs pour l'école pour 4 500,00 €
 - Réfection des bâtiments et cadre de vie
 - La toiture de l'école maternelle pour 117 000,00 €
 - Les locaux du foot pour 150 000,00 €
 - La construction de box pour la salle des fêtes pour 3 000,00 €
 - Administration générale
 - L'achat d'un ordinateur et de fauteuils de bureau pour 2 000,00 €
 - L'achat d'un réfrigérateur-congélateur salle Jouvenaux pour 500,00 €
 - L'achat d'un rétroprojecteur pour 500,00 €.

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	161 629,31 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles (dont 107 195,62 € de report 2024)	415 050,01 €
Total dépenses réelles d'investissement		670 254,31 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		670 254,31 €

2. En recettes :

Pour l'exercice 2026, les recettes réelles d'investissement s'élèveraient à 358 083,68 €.

Chapitre 024	Produit de cession d'immobilisation	171 950,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers	35 200,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	25 308,68 €
Chapitre 21	Terrains nus	125 625,00
<i>Total recettes réelles d'investissement</i>		<i>358 083,68 €</i>
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	244 411,35 €
Total dépenses réelles + virement section fonctionnement		602 495,03€
001	Excédent d'investissement reporté	114 613,28 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		717 108,31 €

Ainsi, pour 2026, il est notamment inscrit en crédits nouveaux :

- Les subventions du Département pour 5 596,00 €,
- Les subventions de Douaisis Agglo de 19 712,68 €.

3. Détail des reports de 2025

Détail Dépenses		
20251		529,00 €
2111		46 325,00 €
TOTAL		46 854,00 €

III / ETAT DE LA DETTE

L'encours de la dette est de 592 308,50 € avec une annuité pour 2026 de **41 739,80 €** comprenant :
 21 629,31 € de capital + 20 110,49 € d'intérêts.

Le ratio de la dette par habitant de notre commune reste dans le montant médian de la dette pour les communes de 500 à 2 000 habitants. Par contre, notre capacité de désendettement en année est supérieure à la capacité médiane des communes de notre strate.

ETAT DE LA DETTE

Prêteur	Objet de la dette	Date de réalisation	Durée (an)	Date dernière échéance	Taux (%)	Index de Taux	Montant initial	Capital	Intérêts	Annuité	Dette en capital au 31/12/N
DEXIA CLF	Achat terrain rue Gabriel Péri	31/12/2020	15	01/03/2035	3,60	Variable	140 000,00	0	4 200,00	4 200,00	SOLDÉ EN 2025
DEXIA CLF	Achat terrain extension et sécurisation Mairie	25/03/2021	25	01/04/2046	3,46	Variable	240 000,00	4 963,63	7 576,54	12 539,17	214 012,55
Caisse de Financement Local	Projets d'investissement 2024	26/09/2024	15	01/10/2039	3,67	Fixe	250 000,00	16 666,68	8 333,95	25 000,63	216 666,64
TOTAL GÉNÉRAL							630 000,00	19 951,81	23 111,33	43 063,14	592 308,50